

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)


Le Conseil Municipal de la commune de GLANDAGE

se réunira, en séance ordinaire le 15 décembre 2017, à 19 heures 00.

Objet de la réunion

- Signature du procès-verbal des délibérations de la séance du 24/11/2017,
- Admission en non-valeurs de titres de recettes,
 - Demande de subvention activité ski de fonds pour les élèves de 6ème,
 - Autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent,
 - Devis pour enregistrement servitude de passage de canalisations publiques d'eaux usées en terrain privé,
 - Divers,
 - Questions diverses.

Fait à GLANDAGE, le 04 décembre 2017

 Le Maire

